

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Uccle Service de l'Urbanisme Monsieur J. BIERMANN, Echevin de l'Urbanisme Place Jean Vander Elst, 29 B – 1180 BRUXELLES

V/Réf.: 16-45077-2019(corr.: A. BRUSCHI)

N/Réf.: GM/UCL30010_661_Chantecler_13_EgliseStJoseph

Annexe: 1 dossier

Bruxelles, le

2 9 -09 - 2020

Objet : <u>UCCLE</u>. Parvis Chantecler 13. Réaffectation en 13 logements et 14 emplacements de parking, avec construction d'une extension du côté nord-est. Demande de permis d'urbanisme.

Avis de la CRMS

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 27/08/2020, reçu le 31/08/2020, nous vous communiquons l'avis favorable sous réserves émis par notre Assemblée en sa séance du 23/09/2020.

La demande porte sur la réaffectation en logements de l'église Saint-Joseph, qui aurait été construite en 1934 par l'architecte Edmond Serneels dans un style néogothique tardif. L'église a subi plusieurs modifications, telles l'application d'un crépi sur la façade Nord-Est (1983) et le remplacement des vitrages. L'accès à l'église est interdit depuis 2016 pour des raisons de sécurité.

L'église présente une grande sobriété et une architecture soignée, notamment au niveau de l'utilisation des matériaux et la prédominance de la brique. Elle constitue un repère importante dans la Cité du Chat Botté (COBRALO)qui se développe autour de l'église et du parvis Chantecler et dont la morphologie urbanistique et l'aménagement de l'espace public sont de grande qualité.





Photos extraites du dossier de demande

Le projet propose la réaffectation et l'extension de l'église pour l'installation de 13 logements et 14 emplacements de parking en sous-sol.



Avis de la CRMS

De manière générale, la Commission souscrit au projet qui permettra de redonner une nouvelle vie à cette église tout en préservant ses principales qualités patrimoniales. La CRMS souscrit à l'affectation en logement. Il est cependant dommage que la fonction publique disparaisse entièrement. Une partie du rez-de-chaussée aurait pu être réservée à une fonction (semi-)publique liée à la vie du quartier.

Dans ses grandes lignes, le projet est respectueux de l'architecture existante et confirme l'intérêt urbanistique de l'église dans le quartier. Les transformations prévues, notamment celles en façade avant, sont modérées et préservent le lien entre l'église et le parvis.



Photomontage extrait du dossier de demande

La Commission formule cependant des recommandations pour améliorer certains aspects du projet :

- En ce qui concerne les interventions sur l'enveloppe de l'église, le traitement des façades (en particulier les façades latérales) et les nouvelles interventions devraient s'intégrer davantage à l'architecture existante en gagnant en sobriété, en subtilité et finesse. Il s'agit de continuer à magnifier la prédominance de la brique et des lignes de force de l'architecture existante. Ainsi, par exemple, les nouvelles lucarnes en toitures devraient être plus discrètes (encadrements plus fins, par ex.), le traitement des baies moins stéréotypé (par ex. en adaptant les châssis aux baies ogivales ne pas introduire des châssis rectangulaires), le dessin des garde-corps plus sobre,;
- L'extension à l'arrière peut être acceptée sur le principe car elle permet de préserver la lisibilité de l'église et de sa volumétrie tout en respectant la hiérarchie entre les deux. Le nouveau volume devrait cependant être plus discret tant au niveau de sa volumétrie (volume plus sobre sans 'cascade') qu'au niveau des matériaux (matériaux plus uniformes et mieux adaptés au matériau dominant de l'église, à savoir la brique);



Façade latérale projetée - document extrait du dossier de demande

- Enfin, il y a lieu de porter une attention particulière à la gestion des plantations autour de l'église. L'aspect verdoyé des abords de l'église participe pleinement à sa scénographie urbanistique et mérite d'être mise en valeur (par ex. par l'entretien des tilleuls palissés sur le parvis).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS

Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE

Président

c.c. <u>BUP-DPC</u>: M. Kreutz, H. Lelièvre;

BUP-DU: A. Guffens, S. Lagrillière;

Commune: F. Decarpentrie (fdecarpentrie@uccle.brussels)